

DIRECTION DU BUDGET

Paris, le 24 AVR. 2014

TÉLÉDOC

139, RUE DE BERCY

75572 PARIS CEDEX 12

NOR : FCPB1408600C

N° interne DF-IBLF-14-3199

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AU BUDGET

MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES ET  
SECRETAIRES D'ETAT,

À L'ATTENTION DE MESDAMES ET MESSIEURS LES  
RESPONSABLES DE LA FONCTION FINANCIERE  
MINISTERIELLE ET

MESDAMES ET MESSIEURS LES RESPONSABLES DE  
PROGRAMME

**Objet : Budget pluriannuel 2015 - 2017 - Conférences de sécurisation**

**P.J. : 9 annexes**

Dans sa déclaration du 16 avril dernier, le Premier ministre a présenté le plan du Gouvernement nécessaire pour rétablir notre trajectoire de finances publiques, comportant 50 milliards d'euros d'économies sur les dépenses publiques entre 2015 et 2017. L'Etat prendra toute sa part à cet effort, avec 18 milliards d'euros d'économies sur la période.

Le Premier ministre vous enverra prochainement une lettre de cadrage. Par ailleurs, des cibles d'économies par rapport aux plafonds des crédits de paiement et des taxes affectées définis par la loi de finances initiale pour 2014 vous seront communiquées.

**Il vous reviendra de documenter en détail et pour chaque année de la programmation l'atteinte de ces cibles lors des conférences de sécurisation du budget triennal 2015-2017 organisées jusqu'au 20 mai 2014 (annexe I).** Les annexes à la présente circulaire précisent l'ordre du jour de ces conférences et décrivent le format des fiches et tableaux attendus de la part de vos services.

**1/ Spécificités liées à la préparation du budget triennal 2015-2017**

Je souhaite particulièrement attirer votre attention sur les nouveautés suivantes introduites à l'occasion de la préparation du budget triennal :

Diffusion générale

**a) Les conférences de sécurisation doivent permettre de s'assurer de la soutenabilité des pré-plafonds de dépense.**

Il vous est demandé de bien vouloir renseigner un tableau de synthèse de vos demandes de crédits de paiement et de taxes affectées correspondant au champ des missions et programmes de votre périmètre ministériel. Ce tableau, transmis à mes services en amont de la conférence de sécurisation de votre ministère, permettra d'apprécier le respect de vos cibles d'économies.

Les conférences de sécurisation se concentreront sur la discussion de vos propositions de mesures d'économies structurantes. Vous veillerez à renseigner, pour chaque mission, **un tableau des mesures d'économies et, le cas échéant, des mesures nouvelles que vous proposez pour chaque année de la programmation.**

Il vous appartient de documenter le respect de la cible d'économies qui vous a été notifiée grâce aux mesures d'ores et déjà consensuelles, arbitrées<sup>1</sup>, ou grâce à de nouvelles économies qu'il vous reviendra de présenter. Vous vous inspirerez des mesures discutées à l'occasion des réunions techniques et des réunions entre ministres des mois de février. Les efforts d'économies nécessaires impliquent de votre part des propositions concernant la masse salariale (ex : réductions des taux de promus/promouvables, baisse des dépenses catégorielles, etc).

Ce travail de documentation concernera également les **schémas d'emplois** de vos ministères respectifs et des opérateurs qui vous sont rattachés.

Afin de permettre une analyse de soutenabilité de vos propositions de crédits, vous préciserez le chiffrage et le calendrier des réformes envisagées, ainsi que leur faisabilité juridique, sous la forme d'une courte « **fiche mesure** » (*annexe VI*) qui permettra d'anticiper les évolutions législatives ou réglementaires nécessaires à leur mise en œuvre rapide. Les conférences seront aussi l'occasion d'échanger avec la direction du budget sur les autres projets d'articles du PLF 2015 que vous prévoyez.

**b) Les dépenses fiscales feront l'objet d'un examen coordonné avec les crédits budgétaires, comme annoncé dans la circulaire du 10 mars 2014 relative aux conférences fiscales.**

Une discussion formalisée sera organisée pour les missions présentant de fortes imbrications entre dispositifs budgétaires et dépenses fiscales et qui sont rattachées aux ministères suivants :

- ministère en charge de l'écologie
- ministère en charge du logement
- ministère en charge des anciens combattants
- ministère en charge de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

D'autres secteurs pourront être examinés à votre demande ou à celle de la DLF.

Ces réunions seront l'occasion d'examiner les propositions de transformation et de suppression des dépenses fiscales présentées dans les dossiers d'évaluation que vous avez adressés à la DLF. Elles porteront également sur les propositions d'aménagement ou de suppression de taxes affectées et à faible rendement (cf. circulaire du 10 mars 2014).

---

<sup>1</sup> Cf. « Détail du plan d'économies » - Services du Premier ministre, 16 avril 2014.

Il vous est demandé d'assurer la représentation des services responsables du suivi des dépenses fiscales dans votre ministère, à un niveau hiérarchique adapté.

**c) Les conférences de sécurisation devront s'attacher à rationaliser les moyens d'action des agences et des opérateurs de l'Etat.**

Vous examinerez notamment en détail les éléments suivants.

- **les schémas d'emplois et les plafonds d'emplois des opérateurs (annexe IV).** Les conférences seront l'occasion d'examiner les schémas d'emplois (c'est-à-dire les suppressions d'emplois exprimées en ETP) que vous proposerez pour les opérateurs, en veillant à tirer les conséquences des gains de productivité issus des éventuels rapprochements ou fusions d'opérateurs. A la différence du précédent budget triennal, vous veillerez à exprimer par ailleurs le plafond d'emplois des opérateurs en ETPT. Il vous appartiendra d'établir une correspondance en ETPT par rapport au plafond de référence de la LFI 2014, exprimé en ETP. L'opération de correspondance ne devra pas se traduire par une hausse du plafond d'emplois ;
- **les plafonds des taxes affectées aux opérateurs et autres organismes (annexe V).** Les efforts de rationalisation de la fiscalité affectée seront poursuivis en privilégiant leur rebudgétisation, leur transformation, leur suppression ou leur meilleure maîtrise grâce au plafonnement en loi de finances.

Ces mesures devront être complétées par une réflexion sur la simplification du paysage des agences de l'Etat, pouvant conduire notamment à la réintégration au sein du budget général de l'Etat de certaines structures.

**d) La nouvelle programmation de contrats de plan Etat-régions devra être examinée (annexe VII).**

Dans le contexte de la préparation de la nouvelle génération de contrats de plan Etat-régions, les demandes d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP) au titre des programmes et opérateurs de chaque mission devront être discutées au cours de la conférence de sécurisation, afin d'assurer la soutenabilité d'ensemble de ces dépenses.

A ce titre, vous veillerez à renseigner un tableau de synthèse des CP demandés au titre de l'apurement des engagements de la précédente génération de contrats, et des AE et CP demandés au titre de la nouvelle génération.

**e) Enfin, vous préciserez lors des conférences votre programmation pluriannuelle immobilière (annexe VIII).**

Vous voudrez bien fournir à l'appui de vos propositions de crédits une programmation pluriannuelle immobilière prenant en compte à la fois les crédits ministériels, que vous isolerez sur des briques de budgétisation spécifiques, et les instruments mutualisés (CAS Immobilier et programme 309).

Cette programmation financière concernera les principaux projets en cours et ceux dont vous envisagez le lancement sur la période du budget triennal. Vous dresserez l'inventaire des projets d'investissement supérieurs à 20 M€ en distinguant les projets déjà arbitrés des projets à l'étude.

Les propositions de nouveaux projets immobiliers pour l'année 2015 qui n'auraient pas été instruites par la direction du budget et France Domaine à l'occasion des conférences de sécurisation seront écartées.

## **2. Précisions méthodologiques pour la préparation des dossiers de conférence de sécurisation.**

### **a) Vos propositions en crédits et en emplois seront présentées sur la base de la maquette budgétaire de la loi de finances initiale pour 2014 et à champ constant 2014.**

Si des évolutions doivent être apportées à la maquette budgétaire, celles-ci devront s'inscrire dans le cadre de la décision n°32 du comité interministériel pour la modernisation de l'action publique qui vise à poursuivre la simplification de la cartographie des programmes, des BOP et des unités opérationnelles.

En conséquence, il vous est demandé de faire part à mes services de toutes les mesures visant à **la simplification de la nomenclature du prochain budget triennal** (fusion, suppression ou transfert de programmes entre missions), le plus rapidement possible et au plus tard lors de la conférence de sécurisation.

Une réunion interministérielle sera organisée en juin pour arrêter les évolutions définitives retenues au niveau du programme (les simplifications des niveaux BOP et UO seront examinées conjointement avant l'automne sur la base d'une circulaire à paraître).

Je vous indique par ailleurs que les tableaux des dossiers de conférence seront renseignés, tant pour les crédits que pour les emplois, à champ constant 2014. Vous indiquerez en conséquence les **mesures de périmètre** à retenir pour le passage à champ courant.

Les **transferts de crédits et d'emplois** seront traités ultérieurement, dans le cadre de la procédure dématérialisée reconduite à partir de la fin du mois de mai. Il vous est demandé de restreindre le nombre des transferts de faible montant (près de 50% des transferts ont encore été inférieurs à 500 000 € dans le cadre du PLF 2014).

### **b) Les conférences de sécurisation devront permettre d'instruire les crédits et emplois relatifs aux comptes spéciaux et budgets annexes.**

Outre les crédits du budget général, ceux des **budgets annexes** et des **comptes spéciaux** devront aussi être examinés, ainsi que, s'agissant des opérateurs et autres organismes, les schémas d'emplois, plafonds d'emplois et taxes affectées (cf. *supra*).

En raison des modalités de calcul de la norme de dépense de l'État qui exclut les pensions, la définition des assiettes de la contribution employeur au **Compte d'affectation spéciale (CAS) « Pensions »** devra également être conduite de façon rigoureuse. Vous êtes invités à actualiser, le cas échéant, les données

transmises à l'occasion des conférences techniques de janvier, tant pour les personnels rémunérés par les ministères que par les opérateurs.

**c) Vos dossiers seront construits sur la base des hypothèses économiques suivantes, qui correspondent à celles du programme de stabilité 2014 - 2017 :**

- **inflation hors tabac** (moyenne annuelle) : 1,1% en 2014, 1,5% en 2015, 1,75% en 2016 et 2017 ;
- **taux de change euro / dollar** (moyenne annuelle) : 1,36 ;
- **prix du pétrole** (brent en dollar par baril) : 107 en 2015, 109 en 2016 et 111 en 2017 ;
- **point fonction publique** : valeur en vigueur ;
- **ILAT** : 1,54% en 2015, 1,97% en 2016 et 2,47% en 2017 ;
- **taux de contribution employeur au CAS « Pensions »** :
  - fonctionnaires civils (dont contribution ATI) : 74,60 % en 2015, 74,60 % en 2016 et 77,40 % en 2017 ;
  - personnels militaires : 126,07 % en 2015, 126,07 % en 2016 et 132,78 % en 2017.

\*

\*      \*

Vous voudrez bien transmettre à mes services le dossier de la conférence de sécurisation au moins 48h avant la date fixée pour la réunion, qui vous sera communiquée par chaque Sous-directeur.

Les contrôleurs budgétaires et comptables ministériels ainsi que les chefs des départements du contrôle budgétaire seront associés aux conférences de sécurisation de la trajectoire. A l'issue de celles-ci, un compte-rendu sera établi afin d'identifier précisément les points de convergence et de divergence, qui seront soumis à l'arbitrage des cabinets.

Pour le Secrétaire d'Etat et par délégation  
Le Directeur du Budget



Denis MORIN